

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

GUIDE DES AIDES 2023



Pour les propriétaires occupants.

Octobre 2023

Rénovation globale

Gain énergétique supérieur à 35%



Vous réalisez plusieurs postes de travaux parmi l'isolation des murs, l'isolation de la toiture, l'isolation du plancher bas, le remplacement des fenêtres, le remplacement du système de chauffages ou d'eau chaude sanitaire, l'installation d'une VMC. Découvrez-les.

AIDES

+ TVA RÉDUITE

+ CRÉDIT 0%

CONDITIONS**

DÉMARCHES ET RENSEIGNEMENTS

<p>17 500 € (max 50% du coût des travaux HT)</p>			
<p>Exemple : À partir de 8 euros/m² pour l'isolation des murs : <i>Pour les autres montants : calculer sur les sites dédiés.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Logement de plus de 15 ans • Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* 	<ul style="list-style-type: none"> • Se rapprocher du service CaseRénov : 04 50 90 49 55 • S'inscrire sur : monprojet.anah.gouv.fr 	
<p>2 000 € (max 10% du coût des travaux HT)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 25 % de gain énergétique • Réaliser des travaux sur les postes suivants : • Isolation de la toiture • Isolation des murs extérieurs • Isolation du plancher bas • Remplacement des menuiseries extérieures 	<ul style="list-style-type: none"> • Une visite et un bilan énergétique sont réalisés en amont pour justifier le gain énergétique de 35%. 	
<p>2 000 € pour 1 poste de travaux, 4 000 € pour 2, etc. (max 20 % du coût des travaux TTC) + bonus temporaire 1000€/poste</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser au moins 2 postes de travaux • Dépos de dossier avant le 31/10/23 et fin des travaux avant le 31/12/24 		
<p>TVA réduite à 5,5 % appliquée sur les devis</p>	/	Calculée sur le devis de votre entrepreneur	
<p>Prêt de : 50 000 € maximum</p>	<p>Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE*</p> <p>Travaux éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le remplacement de menuiseries en simple vitrage • L'isolation de la toiture • L'isolation des murs extérieurs • L'isolation du plancher bas • Le remplacement du système de chauffage ou d'ECS <p>Remboursement en 20 ans maximum</p>	<p>Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir le formulaire « emprunteur » et « entreprise » disponible sur : ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference</p>	

Si votre logement...

<p>est actuellement classés en étiquette énergétique F ou G :</p> <p>1 500 € d'aide supplémentaire</p>	<p>Bonus Sortie de Passoire</p>
<p>atteint une étiquette énergétique A ou B après la réalisation des travaux :</p> <p>1 500 € d'aide supplémentaire</p>	<p>Bonus BBC (Bâtiment Basse Consommation)</p>

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov !**

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>

** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.



Travaux de rénovation par étape

Gain énergétique **inférieur à 35 %**

Vous réalisez **1, 2 ou 3 types de travaux** (remplacement de quelques fenêtres, isolation de la toiture seule...), des aides peuvent également vous être attribuées. À retrouver ci-dessous.

CONDITIONS**

DÉMARCHES ET RENSEIGNEMENTS

AIDES

<p>À partir de 60 €/m² pour l'isolation des murs extérieur <i>Pour les autres travaux, reportez-vous au tableau ci-dessous.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* Logement de plus de 15 ans 	<p>Inscription sur le site : maprimerenov.gov.fr</p>	
<p>Exemple : À partir de 8 euros/m² pour l'isolation des murs : <i>Pour les autres montants : calculer sur les sites dédiés.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* 	<ul style="list-style-type: none"> Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites internet suivants : <ul style="list-style-type: none"> Primesenergie.fr/simulation-primas-energie Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html 	
<p>2 000 € pour 1 poste de travaux, 4 000 € pour 2, etc. (max 20 % du coût des travaux TTC) + bonus temporaire 1000€/poste</p>	<ul style="list-style-type: none"> 25 % de gain énergétique Réaliser des travaux sur les postes suivants : <ul style="list-style-type: none"> Isolation de la toiture Isolation des murs extérieurs Isolation du plancher bas Remplacement des menuiseries extérieures Réaliser au moins 2 postes de travaux Dépos de dossier avant le 31/10/23 et fin des travaux avant le 31/12/24 	<p>Contacteur CaseRénov : 04 50 90 49 55 Une visite et un bilan énergétique sont réalisés pour justifier le gain énergétique de 25%.</p>	
<p>TVA réduite à 5,5 % appliquée sur les devis</p>	<p>/</p>	<p>Calculée sur le devis de votre entrepreneur</p>	
<p>Prêt de : 15 000 € pour un poste de travaux 25 000 € pour deux postes de travaux 30 000 € pour 3 postes de travaux ou plus</p>	<p>Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE*</p> <p>Travaux éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le remplacement de menuiseries en simple vitrage L'isolation de la toiture L'isolation des murs extérieurs L'isolation du plancher bas Le remplacement du système de chauffage ou d'ECS <p>Remboursement en 15 ans maximum</p>	<p>Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir le formulaire « emprunteur » et « entreprise » disponible sur : ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-referance</p>	

**+
TVA
RÉDUITE**

**+
CRÉDIT
0 %**

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE : <https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Si vous avez des questions, contactez le service CaseRénov !

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.



VMC	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	2 000 €
	Chauffe-eau solaire	3 000 €
ECS	Chauffe-eau thermodynamique	800 €

Isolation	Isolation des fenêtres / parois vitrées en simple vitrage	80 €/équipement
	Isolation des murs par l'extérieur (100m ² maximum)	60 €/m ²
	Isolation des toitures terrasses	60 €/m ²
	Isolation des murs par l'intérieur	20 €/m ²
	Isolation des rampants/combles	20 €/m ²

Changement du système de chauffage

Bénéficier d'aides locales et nationales pour changer d'appareil de chauffage. Elles peuvent se cumuler aux autres subventions présentées auparavant.

Si vous avez  des questions, contactez le service **CaseRénov** !

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ

VOUS SOUHAITEZ INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

Appareil de chauffage au bois

Système bois Poêle Buche/granulé Chaudière granulés Insert bois	2 000 € (max 50% du coût des travaux)	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2005 Label Flamme verte 7 étoiles Entreprises partenaire du Fonds Air Bois	Dossier à télécharger : fonds-air-bois.fr	
	+			
	À partir de 190 €	Professionnel RGE*	Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr	
	+			
	8 000 €	Installer une chaudière à granulés Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*		
	OU			
	6 500 €	Installer une chaudière à bûches Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*		
	OU			
2 000 €	Installer un poêle à granulés Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*			
OU				
2 000 €	Installer un poêle à bûches Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*			
OU				
1 500 €	Installer un insert à bois/foyer fermé Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*			
+			Remplir le dossier « Fonds Air Bois »	
1 500 €	Habiter Passy Fonds Air Bois accordé			

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
 Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ → **VOUS SOUHAITEZ INSTALLER**

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** ! 

suite
Appareil de chauffage au bois

OU Energie renouvelable (PAC/solaire/geothermie)	2 000 € (max 50 % des travaux TTC)	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2005 Label Flamme verte 7 étoiles	Dossier à télécharger : fonds-air-bois.fr	
	+ À partir de 530 €	Professionnel RGE	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/ simulation-prim-es-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	
	+ 8 000 €	Installer une pompe à chaleur géothermique ou solarothermique Professionnel RGE*	Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr	
	OU 6 500 €	Installer un chauffage solaire Professionnel RGE*		
	OU 3 000 €	Installer une pompe à chaleur air/eau Professionnel RGE*		
+ 1 500 €	Habiter Passy Fonds Air Bois accordé	Remplir le dossier « Fonds Air Bois »		
OU GAZ	À partir de 380 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/ simulation-prim-es-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	
+ 1 200 €	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2002 Habiter Combloux, Demi-Quartier, Megève, Passy ou Saint-Gervais	GRDF : M.Pascal CHARLES 07 61 64 67 35		
OU 1 600 €	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2002 Habiter Sallanches	Régie Gaz Sallanches : M.Guillaume JEANROY 04 50 58 01 44		

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** !

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ → VOUS SOUHAITEZ INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

Chaudière
Fioul

OU	AIDES	CONDITIONS**	RENSEIGNEMENTS
Système bois Poêle Buche/granulé Chaudière granulés Insert bois	1 500 € (max 20 % du coût des travaux TTC)	Remplacement d'une chaudière fioul par un autre système de chauffage	Fonds Air Transition Fioul : dossier à télécharger  ccpmb.fr/quitterlefioul/
	+ À partir de 190 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/ simulation-prim-es-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html
	+ 8 000 €	Installer une chaudière à granulés Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*	Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr
	OU 6 500 €	Installer une chaudière à bûches Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*	
	OU 2 000 €	Installer un poêle à granulés Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*	
	OU 2 000 €	Installer un poêle à bûches Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*	
	OU 1 200 €	Installer un insert à bois/foyer fermé Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*	



*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
 Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ → VOUS SOUHAITEZ INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

Chaudière Fioul

<p>OU</p> <p>Energie renouvelable (PAC/solaire/géothermie)</p>	<p>1500 € (max 20% du coût des travaux TTC)</p> <p>+</p>	<p>Remplacement d'une chaudière fioul vers un autre système de chauffage</p>	<p>Fonds Air Transition Fioul : dossier à télécharger sur ccpmb.fr/quitterlefioul/</p> <p></p>	<p></p>
	<p>500 € bonus énergie renouvelable</p> <p>+</p>			
	<p>À partir de 4 000 €</p> <p>+</p>	<p>Professionnel RGE*</p>	<p>Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Primesenergie.fr/ simulation-primés-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html 	<p></p>
	<p>8 000 €</p> <p>OU</p>	<p>Installer une pompe à chaleur géothermique ou solarothermique</p> <p>Professionnel RGE*</p>	<p>Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr</p>	<p></p>
	<p>8 000 €</p> <p>OU</p>	<p>Installer un chauffage solaire</p> <p>Professionnel RGE*</p>		
	<p>3 000 €</p>	<p>Installer une pompe à chaleur air/eau</p> <p>Professionnel RGE*</p>		
<p>OU</p> <p>GAZ</p>	<p>À partir de 380 €</p>	<p>Professionnel RGE*</p>	<p>Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Primesenergie.fr/ simulation-primés-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html 	<p></p>

<p>+</p> <p>1 200 €</p> <p>OU</p>	<p>Remplacement d'un système de chauffage fioul antérieur à 2008 Habiter Combloux, Demi-Quartier, Megève, Passy ou Saint-Gervais</p>	<p>GRDF : M.Pascal CHARLES 07 61 64 67 35</p>	<p></p>
<p>1 600 €</p>	<p>Remplacement d'un système de chauffage fioul antérieur à 2008 Habiter Sallanches</p>	<p>Régie Gaz Sallanches : M.Guillaume JEANROY 04 50 58 01 44</p>	

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov !**

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** ! 

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ → **VOUS SOUHAITEZ INSTALLER**

AIDES **CONDITIONS**** **RENSEIGNEMENTS**

suite **Chaudière Fioul**

OU

<p>Chauffage électrique (chaudière électrique, radiateurs électrique...)</p>	<p>1500 € (max 20% du coût des travaux TTC)</p>	<p>Remplacement d'une chaudière fioul vers un autre système de chauffage</p>	<p>Fonds Air Transition Fioul : dossier à télécharger sur ccpmb.fr/quitterlefioul/ </p>
---	--	--	---



Tout type de travaux

+ TVA RÉDUITE

<p>TVA réduite à 5,5 % appliquée sur les devis</p>	<p>/</p>	<p>Calculée sur le devis de votre entrepreneur</p>
---	----------	--



+ CRÉDIT 0 %

<p>Prêt de : 15 000 € pour un poste de travaux 25 000 € pour deux postes de travaux 30 000 € pour 3 postes de travaux ou plus</p>	<p>Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* Remboursement en 15 ans maximum</p>	<p>Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir le formulaire « emprunteur » et « entreprise » disponible sur : ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference</p>
--	--	---



Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
 Annuaire des différents professionnels certifiés RGE : <https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.